



**En effet, le gouvernement à travers le ministère de l'industrie et du développement technologique vient de mettre à la disposition du comité scientifique camerounais près de 200 brevets d'invention pour la production de médicaments anti-Covid-19.**

Aussi, une base de données technique du domaine de la santé détenue par les offices de propriété intellectuelle est ainsi disponible pour les inventeurs et chercheurs. D'après [investiraucameroun.com](http://investiraucameroun.com) qui relaye l'information, Ces offices peuvent accompagner les États dans la mise en œuvre des flexibilités de l'accord de l'Organisation mondiale du commerce pour l'accès aux médicaments essentiels.

Cette base pourra aider les chercheurs à accéder à toutes les informations leur permettant d'avancer et de développer leurs recherches. La somme de 28,5 millions de FCFA est donc sont disponibles pour les inventeurs afin de permettre aux investisseurs de passer de la production artisanale à la production industrielle. D'autres solutions comme les accords de propriété leur offrent aussi des avantages notamment concernant les incitations douanières.